



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçue en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016\_09\_122-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-122 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 21 septembre 2016**

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD,

La Régie de Territoire du Libournais – LibRT - est une association loi 1901 créée en 2007. Elle a pour mission de contribuer à l'insertion économique, sociale et professionnelle des habitants du territoire du Libournais. Dotée du statut de Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), elle propose à des personnes en difficulté quant à leur recherche d'emploi et en démarche d'insertion sociale et professionnelle, une activité temporaire en contrat aidé. En complément des démarches d'insertion professionnelle, l'association LibRT propose un accompagnement social personnalisé afin de contribuer au retour vers l'emploi durable.

A cet effet, elle privilégie la formation de ses salariés en insertion dans différents domaines tels que l'apprentissage des savoirs de base, des gestes et postures, l'obtention d'habilitations électriques ou des titres professionnels dans les secteurs de la peinture et de l'entretien.

Ses interventions s'appuient essentiellement sur les activités économiques suivantes :

- second œuvre du bâtiment, travaux de rénovation et de maintenance,
- entretien, nettoyage et gardiennage,
- entretien d'espaces verts.

Suivant les éléments contenus dans le rapport d'activité de l'année 2015, l'association LibRT était structurée de la façon suivante :

- 8 salariés permanents,
- 49 salariés accompagnés dans le cadre de contrats aidés,
- 17 personnes accueillies en stage, avec plus de 1 000 heures de formation engagées, etc.

Les chiffres clés à retenir sont les suivants :

- un chiffre d'affaires de 622 667 €,
- les plus importants donneurs d'ordre sont les bailleurs sociaux (60%), suivies d'entreprises privées (18%) et de La Cali (9%).
- l'activité majeure est le second œuvre du bâtiment (43%), suivie de l'activité entretien, nettoyage, gardiennage (29%), puis des espaces verts (25%).

Concernant le public, :

- 83 % des personnes accueillies résident sur le territoire de La Cali,
- 72 % ont un niveau de qualification V (CAP/BEP) ou infra V (sans qualification),
- 30 % sont des bénéficiaires du RSA et 26 % des demandeurs d'emploi de longue durée,
- 63 % sont des hommes (tendance au rééquilibrage avec le public féminin).

Afin d'accueillir l'ensemble des salariés, l'association LibRT a acquis en décembre 2014 un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> situé sur la ZA des Dagueys à Libourne. Dans un souci d'amélioration des conditions de travail des salariés et dans le respect des différentes réglementations relatives au droit du travail et d'accessibilité, des travaux d'extension du bâtiment permettant l'aménagement de sanitaires et l'installation de bureaux ont été entrepris et sont en cours d'achèvement.

Le budget global prévisionnel de cette opération d'acquisition et de réhabilitation se décompose comme suit :

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Acquisition	260 000	Emprunt bancaire	200 000
Frais de notaire	20 000	Emprunt Aquitaine Active	20 000
Travaux d'extension	170 000	Fonds propres	87 900
		Conseil régional Nouvelle Aquitaine	80 000
		La Cali	20 000
		CDC du Sud Libournais	5 600
		CDC du Brannais	1 500
		FAPE (Fondation Agir Pour l'Emploi)	25 000
		Réserve Parlementaire	10 000
<b>Total</b>	<b>450 000</b>	<b>Total</b>	<b>450 000</b>

Considérant l'utilité avérée des missions d'insertion par l'activité économique menées par l'association LibRT,  
 Considérant l'objectif d'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi que se fixe La Cali,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 19 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- accorder une subvention exceptionnelle d'investissement de 20 000 € à l'association LibRT pour l'année 2016.
- signer l'ensemble des documents afférents à cette opération avec l'association LibRT.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160927-2016\_09\_122-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2016

Reçu en préfecture le 30/09/2016

ID : 033-200027068-20160927-2016\_09\_123-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

2016-09-123 - 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 21 septembre 2016**

L'an deux mille seize le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Annie POUZARGUE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Corinne VENAYRE pouvoir à Isabelle HARDY, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Francis PEJEAN pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michel GALAND pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISP CONTRAT DE VILLE DE COUTRAS : MODALITÉS DE CONSULTATION DU RAPPORT ANNUEL

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, 1<sup>ière</sup> Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISP,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville, la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit la présentation par le président de l'EPCI et le maire concerné par le quartier prioritaire, à leur assemblée délibérante respective, d'un « rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. » (article 11, I, 1b)

Ce rapport est rédigé en lien avec le Conseil Citoyen et la commune et fait l'objet d'une consultation pour avis de ces mêmes instances, préalablement à sa présentation en Conseil communautaire.

En application du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, La Cali doit délibérer sur les modalités de consultation du Conseil Citoyen de Coutras et du Conseil municipal de Coutras.

Il convient donc de fixer un délai pour recueillir dans un premier temps l'avis du Conseil Citoyen et dans un second temps, l'avis du Conseil municipal.

Ainsi, comme le préconise le décret d'application du 3 septembre 2015, il est proposé que La Cali transmette le projet de rapport annuel au Conseil Citoyen et lui fixe un délai de un mois à compter de sa date d'envoi pour remettre son avis. En l'absence de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

La Cali intègre cette éventuelle contribution en annexe du projet de rapport annuel, et transmet l'ensemble à la commune de Coutras. Cette dernière dispose également d'un délai de un mois à compter de sa date d'envoi par La Cali pour transmettre la délibération retranscrivant les résultats du débat en Conseil municipal. Cette contribution sera aussi intégrée en annexe au projet de rapport annuel. En l'absence de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le rapport définitif, y compris ses annexes, est rendu public.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'approuver les modalités de consultation du Conseil Citoyen de Coutras et du Conseil municipal de Coutras.

Certifié exécutoire complet tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais